

## Bulletin d'adhésion 2020

L'adhésion à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Bretagne ouvre l'accès à la participation à la vie statutaire de l'association. En tant qu'adhérent.e, vous serez membre de l'Assemblée Générale avec voix délibérative et éligible au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'adhésion vous donne notamment accès :

- au soutien à la recherche documentaire et à des conseils dans le choix d'outils d'intervention et de supports de communication,
- à des prêts d'ouvrages et d'outils pédagogiques dans votre département,
- au conseil méthodologique ?
- aux formations

### NOS CENTRES DE DOCUMENTATION

#### Accueillir & documenter le public

Nous avons pour mission de vous accueillir et de vous conseiller dans votre recherche documentaire. Nous sommes également relais de diffusion des campagnes nationales en santé publique et nous vous proposons un large choix de supports d'information gratuits (affiches, dépliants, brochures).

Chaque centre dispose :

- d'un **fonds d'outils pédagogiques** : mallettes pédagogiques, jeux, dvd, cd-rom, expositions, etc.
- d'un **fonds documentaire** : ouvrages, rapports, dossiers, articles, etc. **qui couvre une grande diversité de thématiques, de populations et de milieux.**

Il s'agit de centres de documentation spécialisés en éducation pour la santé et promotion de la santé.

### TARIFS

Le montant de l'adhésion pour une année civile est de **10 € pour une personne physique** et de **20 € pour une personne morale** (l'adhésion d'une personne morale permet à tous ses membres d'accéder aux services de l'Ireps).

### PORTAIL DOCUMENTAIRE INFODOC

Le portail internet Infodoc donne accès à l'ensemble des ressources documentaires en promotion de la santé ou éducation pour la santé disponibles en Bretagne, dans les centres de documentation des structures composant le Pôle ressources régional en promotion de la santé. De nombreux documents sont également téléchargeables. [www.eps-docbretagne.fr](http://www.eps-docbretagne.fr)

### QUI PEUT ADHERER ?

Toute personne physique ou morale intéressée par la promotion et l'éducation pour la santé peut adhérer à l'Ireps. Néanmoins, la demande d'adhésion de qui présenterait des conflits d'intérêt ou de valeur avec l'association peut être refusée par le bureau, qui motivera alors sa décision (art. 6 des Statuts).

# Bulletin d'adhésion 2020

Les statuts de l'IREPS sont consultables sur le site Internet de l'association : [www.irepsbretagne.fr](http://www.irepsbretagne.fr)

## 1- Coordonnées

Mme       M.

NOM : .....

Prénom : .....

Structure : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email\* : .....

*\* ce champ est nécessaire pour recevoir les informations relatives aux Assemblées Générales*

## 2- Je souhaite adhérer en qualité de

Personne physique - 10 €       Personne morale - 20 €

## 3- Paiement

A réception de la facture       Chèque joint (*libellé à l'ordre de l'IREPS Bretagne*)

Fait à....., le ..... /..... /.....

Signature

**Données personnelles :** Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter notre base de données. Celle-ci a pour but de recenser les personnes adhérentes à notre association afin de leur communiquer des informations relatives à l'association et d'animer la vie associative.  
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à [contact@irepsbretagne.fr](mailto:contact@irepsbretagne.fr). Vos données seront conservées sans limitation de durée. Vous pouvez, à tout moment, vous désinscrire en vous adressant à [contact@irepsbretagne.fr](mailto:contact@irepsbretagne.fr). Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.